Ecole de Biodanza de Bourgogne

Membre de l'international Biodanza Fédération IBFEd
Membre de l'asso. des écoles de Biodanza France-ASSEB
Membre de l'asso. des professionnels de la Biodanza Fr.-FFPB

CONTRAT D'AUTORISATION A ANIMER SOUS SUPERVISION

Entre l'Ecole de Biodanza de Bourgogne,

représentée ici par Blandine Pillet ou Yves Gendrot, codirecteurs

Et, la personne en cours de formation suivante :

Nom, prénom :

Du cycle :

Sachant, que la personne en formation :

- *n' a pas plus de 3 modules à récupérer de 1ère et 2ème année*
- *a réalisée les modules méthodologies 1 2 3 4 5 6*
- *a rédigée et fait valider 80% des comptes rendus des modules réalisés de ces 1ère et 2ème année et des modules méthodologies 1 2 3 4 5 6,*
 soit 22 CR (16 CR des 2 1ères années (80%) + 6 CR de la méthodo 1 à 6
- *et présente ici, pour l'obtention de cette autorisation d'animer, 2 séances découvertes et 2 séances d'initiation d'un groupe hebdomadaire*

L'Ecole de Biodanza de Bourgogne

Autorise : …….. à animer des vivencias sous supervisions
A partir du : ……pour une durée de deux ans

La personne sus-citée s'engage à :

- à animer ou coanimer la Biodanza dans le cadre de l'application de la méthodologie système Rolando Toro enseignée dans les écoles Système Biodanza Toro.
 - à respecter la stricte méthodologie de la Biodanza® dans les séances qu'elle anime (en particulier, à ne pas mélanger la Biodanza avec autre discipline).
 - à respecter dans ses séances et dans sa communication une parole en cohérence avec le système Biodanza, avec la théorie de la Biodanza (à n'introduire aucune idéologie, orientation politique, religieuse, dogme, ou autre..)
- à respecter le cadre éthique de l'IBFed, International Biodanza Fédération
- à se présenter sous la formulation « facilitateur/trice en supervision (ou en cours de titularisation) de l'école de Biodanza Système Rolando Toro de Bourgogne »
- à faire valider ses supports de communication par son didacte référent,
- à n'animer, au maximum, qu'un seul groupe hebdomadaire d'initiation dont des séances découvertes, donc, s'engage à ne pas ouvrir de deuxième groupe, à ne pas animer de journée, ni de stages de Biodanza, ni d'animer dans des lieux tel "l'espace des possibles"

- à transmettre à son didacte référent de supervision chaque séance préparée avant de l'animer et à prendre l'avis de son didacte référent (feedback-validation) jusqu'à ce que le didacte et la direction ne le juge plus nécessaire (le didacte prend contact avec la direction)
- à terminer ses supervisions et présenter sa monographie dans un délai de deux ans.
 Au-delà de ce délai :
 - à prendre contact avec la direction de l'école, de sa propre initiative, dans les deux mois avant l'ouverture des modules méthodologiques du cycle suivant (fixer rdv tel.).
 - et si vous animez : à venir refaire au minimum 2 modules de méthodologie (identifiés avec votre didactes référent, validés par la direction, comme étant les plus utiles compte tenu du parcours de supervisions)
 - si vous n'animez pas ou plus : venir refaire les modules de métho 2,3,5, 6
 - à faire une supervision tous les 6 mois

L'école de Biodanza de Bourgogne s'engage :

- à accompagner le processus de titularisation (supervisions, monographies, soutenances, diplôme)
- à renouveler cette autorisation (au delà du délai de deux ans) si les éléments ci-dessus sont respectés et si aucun critère IBF de révocation majeur n'est à l'œuvre.

NB: critères de révocation du droit d'animer la Biodanza (indiqués dans les orientations normatives IBF, p42) 1. application incorrecte de la théorie et de la méthodologie de Biodanza Système Rolando Toro, ou 2. inobservance de la cohérence systémique dans l'application de la théorie de la méthodologie de Biodanza Système Rolando Toro, ou 3. fautes graves de nature éthique vis à vis de ses élèves, collègues.

Didactes souhaité-ées pour l'accompagnement des supervisions (et monographie) :

	Nom prénom
Rappel : Facilitateur-trice de groupe hebdomadaire	
Rappel : facilitateur-trice réferent.e * en cours de formation	
Rappel : lecteur référent des comptes rendus * :	
Superviseur-seuse référent-e (4 supervisions)	
Supervision par la direction de préférence (Yves ou Blandine)	
Didacte référent de monographie (a priori)	

Signature pour la Direction

Signature de l'élève en formation
(précédé de lu et approuvé)

Date

*ou jardinier.e (pour les personnes en transfert)

ANNEXE: rappel fascicule Méthodologie 3:

DIFFICULTES ET ERREURS METHODOLOGIQUES

Il sera extrêmement difficile voire impossible pour le participant de parvenir à bénéficier des effets intégrants et thérapeutiques de la Biodanza si l'enseignant se contente d'enchaîner des exercices sans qu'il y ait entre eux un lien cohérent qui les unisse à l'objectif central de la séance. Ou quand il introduit des exercices nouveaux à seule fin de satisfaire la soif de nouveauté des élèves (NDT : ou la sienne). Il est souvent nécessaire de répéter le même exercice au fil des séances jusqu'à atteindre l'intensité vivencielle désirée.

Les exercices utilisés lors d'une vivencia de Biodanza doivent être strictement extraits du répertoire que j'ai organisé, dont les effets ont été vérifiés par l'observation phénoménologique. La non observance de cette exigence méthodologique peut conduire à une détérioration progressive du Système Biodanza, ce qui aura pour conséquence la perte de sa valeur intégrante.

Une autre erreur grave est l'introduction de musiques choisies par l'enseignant sur un critère de préférence personnelle et non en fonction de critères déjà expérimentés et approuvés pour leur pouvoir déclencheur de vivencias spécifiques intenses. Les musiques doivent être soigneusement choisies dans le répertoire déjà existant et non sur la base d'une préférence personnelle de l'enseignant.

POINTS ESSENTIELS PERMETTANT DE DIFFÉRENCIER LE SYSTÈME BIODANZA PARMI D'AUTRES PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

1 - Tous les exercices de Biodanza promeuvent l'intégration de l'organisme, ce qui se traduit par une profonde sensation de bien-être. Tout exercice à caractère dissociant et générant de l'angoisse n'est pas de la Biodanza.

2 - La Biodanza induit des "vivencias" de vitalité, d'érotisme, de créativité, d'affectivité et de transcendance. Si, lors d'une séance, on provoque des vivencias de colère, d'humiliation, de peur, d'angoisse, de solitude, ceci n'est pas de la Biodanza. ***Toute proposition introduisant des objectifs autres, de nature philosophique, magique ou politique, ne correspond pas au système Biodanza.***

3 - La Biodanza n'est ni interprétative, ni analytique. Toute interprétation de sensations ou de mouvements, réalisée durant une séance, est la preuve que ce qui se fait n'est pas de la Biodanza.

4 - La Biodanza se fonde sur une théorie cohérente et sur un modèle théorique opérationnel. La simple association d'exercices, la libre expression corporelle ou le mélange de diverses techniques, ne sont pas de la Biodanza.

5 - La Biodanza s'articule tout entière autour d'un profond respect des niveaux moteurs et émotionnels de chaque élève. Toute attitude autoritaire de la part du facilitateur est contraire à cette approche.

6 - La Biodanza travaille avec des processus d'intégration au sein du groupe. Tout exercice à niveau individuel, utilisant des "émergences" (NDT : quelqu'un qui symboliserait un parent, un évènement, et sur qui nous irions déverser une émotion refoulée) , des ego auxiliaires (NDT : d'autres participants représentant une partie de notre psyché – pulsions, surmoi, etc.) ou des observateurs thérapeutiques, n'est pas de la Biodanza.

7 - La Biodanza travaille selon la phénoménologie de la dimension "ici et maintenant" et avec des situations "en soi". Tout exercice orienté vers une programmation de la conduite future (contrats), vers la prise de décisions ou vers des situations de mise en scène ("comme si") n'est pas de la Biodanza.

8 – La Biodanza transforme progressivement la cuirasse du caractère. Tout exercice d'impact visant à « briser » la cuirasse ou à diminuer brusquement la tension interne, n'appartient pas à la technique. Les modèles cathartiques sont exclus de la Biodanza.

9 – La Biodanza respecte les automatismes organiques de la respiration et de la fonction cardiaque. On ne doit pas proposer d'exercices respiratoires comme l'hyperventilation (aux conséquences graves pour l'organisme) ou des « techniques respiratoires » appartenant à d'autres systèmes. Le mouvement corporel, les émotions et la respiration forment un « ensemble autorégulé » dans lequel ne doivent pas intervenir les éléments dissociatifs de la conscience (par la volonté). La merveille des automatismes réside justement dans le fait qu'ils sont automatiques. Intervenir dans les processus digestifs et alimentaires, par des jeûnes, des vomissements induits, des lavements ou des restrictions alimentaires ne correspond pas à une approche fiable de ce qu'est la santé globale.

NDT : à ce propos, se référer au texte de Rolando Toro sur la respiration dans le catalogue des exercices et consignes.

10 - En Biodanza, la relation interpersonnelle s'établit sur la base d'une rétroaction permanente. Chaque personne doit indiquer, par son attitude (posture, gestes, expressions), la proximité qu'elle se sent en mesure d'accepter. Chaque personne est responsable de sa limite dans le contact. Personne ne peut envahir l'espace privé de l'autre. La rencontre humaine se produit dans la parfaite cohérence des signaux qui indiquent l'ouverture et la proximité ou la limite et la distance. C'est pourquoi, les exercices dans lesquels le facilitateur impose des formes de contact, sans tenir compte du "feed-back" de la rencontre corporelle, ne sont pas de la Biodanza.

11 - La Biodanza possède des dimensions sociales et écologiques. Les vivencias de transcendance sont une part essentielle de cette discipline. L'exclusion de ces aspects signifie que ce n'est pas de la Biodanza.

12 - La Biodanza a des fondements scientifiques. Elle se base sur les sciences biologiques, sur l'éthologie et sur un grand nombre d'études anthropologiques. Toute séance dans laquelle seraient introduits des préjugés moraux (philosophiques ou religieux) ou des formes de médecine parallèle basées sur des modèles imaginaires, n'appartient pas à la Biodanza.

13 – En Biodanza, la musique est sélectionnée à partir de critères de « sémantique musicale » propres au système. Le contenu émotionnel de la musique est rigoureusement sélectionné de manière à induire des vivencias et des situations déterminées. On ne peut donc pas utiliser de musiques qui répondent à la préférence personnelle du facilitateur. L'inclusion de nouvelles musiques doit être autorisée par une commission spéciale.

14 – Des exercices avec des « objets transitionnels » (Winnicott) comme par exemple des ballons, des cordes, des vélos, des draps, des rubans de couleur, des tissus, des bandeaux, des pelotes, des pelotes de fils, des fleurs, entre autres, n'appartiennent pas au Système Biodanza.